

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **11 mars 2020 à 16 h 00**, à l'Hôtel de Ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents : Mesdames Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault, secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la vice-présidente Madame Andrée Brosseau.

Absence motivée : Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Andrée Brosseau, vice-présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2238-03-20 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2239-03-20 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 11 mars 2020 avec l'ajout dans varia de deux points soit 1. Remplacement des deux vannes et clapets à la station Blanchard. 2. Dossier disposition des boues.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 5 février 2020
4. Approbation des comptes à payer au 11 mars 2020
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 773 000.00\$ qui sera réalisé le 11 mars 2020.
6. Soumissions pour l'émission de billets et acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada.
7. Correspondance
8. Varia
9. Parole à l'assistance
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2020

ADOPTÉE

2240-03-20 Approbation du procès-verbal du 5 février 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 5 février 2020.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2241-03-20 Approbation des comptes à payer au 11 mars 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 11 mars 2020 au montant total de 48 347.97\$ à savoir les chèques numéro 4080 à 4092 pour un montant de 22 972.91\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 25 375.06\$.

ADOPTÉE

2242-03-20 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 773 000.00\$ qui sera réalisé le 11 mars 2020.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des Coteaux souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 773 000 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
5 R.A.C.	30 005 \$
5 R.A.C.	147 879 \$
6	546 536 \$
6	1 048 580 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 5 R.A.C. et 6, la Régie d'assainissement des Coteaux souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la vice-présidente et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	69 300 \$	
2022	70 800 \$	
2023	72 600 \$	
2024	74 500 \$	
2025	76 400 \$	(à payer en 2025)
2025	1 409 400 \$	(à renouveler)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 5 R.A.C. et 6 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2243-03-20 Soumissions pour l'émission de billets et acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada

Soumissions pour l'émission de billets

Date		Nombre de	
d'ouverture :	4 mars 2020	soumissions :	3
Heure		Échéance	
d'ouverture :	10 h	moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu	Ministère des Finances	Date	
d'ouverture :	du Québec	d'émission :	11 mars 2020
Montant :	1 773 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des Coteaux a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mars 2020, au montant de 1 773 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

69 300 \$	1,95000%	2021
70 800 \$	1,95000%	2022
72 600 \$	1,95000%	2023
74 500 \$	1,95000%	2024
1 485 800 \$	1,95000%	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,95000%

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

69 300 \$	1,65000%	2021
70 800 \$	1,65000%	2022
72 600 \$	1,65000%	2023
74 500 \$	1,70000%	2024
1 485 800 \$	1,80000%	2025

Prix : 98,73500

Coût réel : 2,07867%

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

3 - CAISSE DES JARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

69 300 \$	2,08000%	2021
70 800 \$	2,08000%	2022
72 600 \$	2,08000%	2023
74 500 \$	2,08000%	2024
1 485 800 \$	2,08000%	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,08000%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie d'assainissement des Coteaux accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 mars 2020 au montant de 1 773 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 5 R.A.C. et 6. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Il est également résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Andrée Brosseau, vice-présidente et Monsieur Claude Madore, trésorier, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Correspondance

Résolution no. 20-02-7349 de la municipalité des Coteaux – Plan de gestion des débordements.

ARRIVÉE de madame Myriam Sauvé à 16 h 20

Varia

2244-03-20 Remplacement des deux vannes et clapets à la station Blanchard

CONSIDÉRANT QUE les deux vannes et clapets de la station Blanchard datent de 1995 et qu'ils arrivent à la fin de leurs vies utiles.

CONSIDÉRANT la demande du chef opérateur, Émile Latreille, de procéder au remplacement des deux vannes et clapets de la station Blanchard.

CONSIDÉRANT la recommandation du chef opérateur de procéder à l'achat de ces équipements à l'entreprise AQUA MÉCANIQUE pour un montant de 9902.00 \$ plus les taxes applicables.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

QUE le conseil d'administration autorise l'achat des deux vannes et des deux clapets proposés par l'entreprise AQUA MÉCANIQUE pour un montant de 9902.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Dossier disposition des boues

Suite au mandat qui a été octroyé à la firme FBE Bernard Experts, une analyse plus en profondeur a été demandée afin de connaître la position officielle du ministère de l'environnement sur les deux propositions qui nous ont été fait soit la disposition à partir des champs du Groupe Richer et/ou la disposition via un entrepreneur en excavation pour mixer avec de la terre pour faire de la terre de finition.

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2245-03-20 Levée de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2020

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 11 mars 2020 soit levée à 16 h 32

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, vice-présidente

Jacques Legault, secrétaire